

Passe sanitaire : seuls les grands centres commerciaux seront concernés, annonce Bruno Le Maire

La limite est fixée à 20.000 mètres carrés, a indiqué le ministre de l'Économie dans le *JDD*. Un projet de loi doit être adopté en Conseil des ministres lundi.

Par Le Figaro avec AFP
Publié il y a 13 heures,
Mis à jour il y a 11 heures



Ce seuil élevé de 20.000 mètres carrés comprend environ 400 centres en France, a indiqué le ministre de l'Économie Bruno Le Maire.

LUDOVIC MARIN / AFP

Seuls les centres commerciaux d'une superficie supérieure à 20.000 mètres carrés devraient être concernés par l'obligation de contrôler le passe sanitaire à partir de début août, a annoncé le ministre de l'Économie Bruno Le Maire dans *Le Journal du Dimanche* .

À découvrir

→ **Glaces, pains, gâteaux apéritifs... plus de 7000 produits rappelés en raison de substances cancérigènes**

«Les chefs d'entreprise ont des inquiétudes, je souhaite les rassurer : nous ferons preuve de compréhension. Nous proposons ainsi que seuls les plus grands centres commerciaux, d'une superficie supérieure à 20.000 mètres carrés, soient concernés», a indiqué le ministre. *«Un consensus de la profession sur ce seuil est à portée de main»,* a-t-il relevé. Un projet de loi doit être adopté en Conseil des ministres lundi, une semaine après les annonces d'Emmanuel Macron.

Ce seuil élevé de 20.000 mètres carrés était celui sur lequel la profession tablait depuis plusieurs jours. C'est le même qui avait été choisi en février, quand le gouvernement avait fermé les centres commerciaux non alimentaires de plus de 20.000 mètres carrés, soit environ 400 centres en France, un seuil qui avait été abaissé le mois suivant à 10.000 mètres carrés dans les départements à risque.

À voir aussi - À Paris, plusieurs milliers de personnes rassemblées contre le passe sanitaire

Comment contrôler ?

Les centres commerciaux ont discuté toute la semaine avec le gouvernement pour définir les modalités d'application du passe sanitaire, et notamment de l'endroit où il serait contrôlé. *«Comment contrôler, dans les magasins? A priori à l'entrée du centre, encore une fois à confirmer, a priori demain»,* a avancé jeudi Jacques Creyssel, de la Fédération du Commerce et de la Distribution, sur BFM Business.

«Le passe sanitaire ne devrait pas affecter le chiffre d'affaires des secteurs concernés, que nous continuons par ailleurs à soutenir tout au long de l'été grâce au fonds de solidarité. Présenter un QR code, ça ne prend que quelques secondes et ça préserve du risque de contamination», a poursuivi Bruno Le Maire dans le JDD. Concernant les sanctions, *«il serait injuste que ceux qui respectent les règles et qui feront contrôler le passe sanitaire à l'entrée de leur établissement soient pénalisés par ceux qui ne respecteraient pas ces règles»,* a-t-il souligné.

«Les sanctions doivent être dissuasives, elles ne doivent pas être excessives. Ce sera aux parlementaires d'en débattre sur la base de la proposition du gouvernement et du projet de loi qui sera présenté demain en Conseil des ministres. Nous avons toujours indiqué avec clarté que ceux qui ne respectent pas les règles ne seront plus éligibles au fonds de solidarité», a précisé le ministre de l'Économie. Le passe sanitaire sera également étendu aux trains, aux bars et aux restaurants notamment.

À voir aussi - Obligation vaccinale, pass sanitaire: peut-on craindre de nouvelles fractures?